

Déclaration Unaf au Conseil de la CNAM concernant le PLFSS 2025

17 octobre 2024

L'Unaf tient à exprimer sa préoccupation concernant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, qui nous est soumis pour délibération. En effet, ce PLFSS 2025 n'apporte aucune réponse structurelle concernant l'organisation du système de santé ou encore le développement d'une politique ambitieuse de prévention. Rappelons que le système de santé connaît actuellement une grande tension quant à l'accès aux soins dans les territoires, une permanence des soins qui reste pour le moins perfectible, un vieillissement sans précédent. Et pourtant, aucune mesure ne répond véritablement à ces enjeux.

L'Unaf rappelle d'autre part qu'il est essentiel de conserver le caractère universaliste de l'assurance maladie afin que chaque famille, présente sur le territoire, puisse bénéficier d'une prise en charge adaptée à ses besoins quel que soit son statut ou son origine.

Concernant l'ONDAM, sa progression de 2,8% risque d'être largement consommée par les revalorisations des salaires, qui doivent augmenter de 3,2%. Cela ne permettra pas en particulier de financer les innovations organisationnelles ou d'améliorer les parcours de soins.

Une mesure ne figurant pas au sein du PLFSS a été annoncée par la ministre de la Santé et de l'accès aux soins : le relèvement du ticket modérateur des consultations des médecins et des sage-femmes, par voie réglementaire, à hauteur de 1,1 Milliard d'euros, déjà pris en compte dans les prévisions budgétaires présentées. Ceci aboutira à un déport vers les complémentaires santé qui répercuteront cette charge supplémentaire dans leurs cotisations et donc sur le budget des familles.

Ceci témoigne que le texte qui nous est présenté aujourd'hui n'est qu'une présentation partielle du budget de l'Assurance maladie au sein de ce PLFSS, qui rend difficile l'appréciation de l'impact des mesures envisagées sur le reste à charge des familles.

En outre, les mesures inscrites dans ce projet de loi se cantonnent à une réponse de très court-terme, mais ne règlent en rien le déficit structurel de l'Assurance maladie.

Si l'Unaf soutient l'amélioration de la pertinence des prescriptions, on peut craindre que les dispositifs dans leur rédaction actuelle aient pour conséquence une incompréhension de la population sur l'objectif recherché et contribuent à une dégradation de l'offre de soins et de services.

La pertinence des actes ne doit pas avoir comme seul objectif une réduction des dépenses de l'Assurance maladie. L'objectif principal doit être celui de l'amélioration des prises en charge des familles et de la qualité des soins. C'est uniquement dans ce sens que l'on aboutira à une réduction des coûts non justifiés et qu'on évitera une redondance inutile des actes.

Des nouvelles mesures visant à encadrer les prescriptions ne doivent pas être prises sans étude préalable des conséquences de ces encadrements sur la qualité de la prise en charge des patients.

Concernant notamment les transports, des mesures ont déjà été prises qui engendrent de nombreuses difficultés pour les patients et une désorganisation au sein des établissements sanitaires. L'Unaf souhaite que l'impact de celles-ci soient évaluées avant toute autre réforme à ce sujet.

Nous constatons également l'absence de mesures renforçant la prévention, alors même que chacun s'accorde à dire que nous devons orienter notre système de santé prioritairement vers elle.

Pour l'Unaf, il est temps de rédiger une grande loi de programmation pour la santé permettant d'identifier les axes et objectifs qui devront être financés, de fixer des orientations claires à

l'ensemble des acteurs et de permettre à chacun de comprendre quel sera notre système de santé pour les années à venir.

Conclusion

Ce PLFSS donne le sentiment d'une recherche d'économies à l'aveugle et n'apporte aucune réponse concernant une réforme structurelle. Par conséquent, l'Unaf vote contre le PLFSS 2025.